

La Charte du Collectif L'Eau Vive,

« Pour une Durance plus sûre, plus saine et plus durable ».

Associations membres du Collectif Durance L' Eau Vive. Été 2017.

Société de Chasse de Noves Mairie 13550 NOVES Joseph Ferretti 06 73 26 23 92 ; joferretti@laposte.net .

L' Étang Nouveau, agréée « Environnement » 13 ; René Benedetto 06 81 37 85 61 ; renebenedetto@free.fr .

Association Action Mérindol Environnement ; Jean-Louis Millet 04 90 72 83 89 ; jletlisa@gmail.com .

ATTAC Arles ; Pierre Raynaud 06 15 56 55 57 ; raynaudalleins@gmail.com .

Association Sénassaise de Défense de l'Environnement ; Gibert Veyrie 04 91 75 19 35 ; veyrie.gilbert@wanadoo.fr

Confédération Paysanne 84 ; Laurent Therond ; 04 90 76 75 44. confederationpaysanne84@wanadoo.fr .

Association Mythotopie Cavaillon; Catherine Caubet ; 06 51 83 54 79 ; voguette84@gmail.com .

Association Génération Avenir Cavaillon ; Agnès Piller 4762 Route de l'Isle sur la Sorgue 84800 L'Isle sur la Sorgue 06 50 37 84 89. generationavenir13@gmail.com .

Amicale des Pêcheurs Novais Noves ; Jean-Louis Boléa 06 32 55 50 20 ; aappma.noves@laposte.net .

Société de Chasse de Cabannes ; Jean-François Gendre 06 22 96 11 05 .

Association pour la Promotion des Techniques Écologiques ; Philippe Gros pg.gros@free.fr .

Société de chasse d'Eyragues ; Christian Fabre ; 06 76 45 40 09 ; c.fabre13@orange.fr .

Fédération de Pêche des Bouches du Rhône ; Luc Rossi 04 42 89 06 05 ; fdpeche13@free.fr ; infernet.cadiere@neuf.fr .

Association Sauvegarde du Massif Forestier de Pont de Rhaud ; Jacques Bertrand 04 90 58 52 90 ; jacquesbertrand13@orange.fr .

« Pour Saint-Chamas » ; Jean-Luc Platon ; 06 38 03 81 89 jeanlucplaton@neuf.fr .

Association de Défense de l'Espace Rural, agréée « Environnement » Bouches du Rhône. Philippe Chansigaud
La ferme de Gratte Semelle Route d'Avignon 13150 Tarascon ; 06 08 70 12 24. ferme.grattesemelle@orange.fr .

Société de chasse de Sénas ; Olivier Tourrette 06 17 42 12 09 ; o.tourrette@fdc-13.com .

Association Mérindol des Landes ; Jean Romeu merindoldeslandes@gmail.com

Association ENVIRONNEMENT et QUALITE de VIE Cheval Blanc Tel : 04 90 78 06 66 asso.enviro.84@orange.fr

Association Développement Durable, Rhône, Alpilles, Durance Alex Risso

Association Châteaurenard défiguré. Olivier Rangon

Charte du Collectif L' Eau Vive, Pour une Durance plus sûre et plus vivante.

La Durance, une rivière malmenée.

De Mongenèvre où elle prend sa source, jusqu'à son confluent avec le Rhône, la Durance, rivière domaniale parcourt 300 km avec un dénivelé de 1820m. C'est un torrent qui peut être dévastateur. Son bassin versant couvre la quasi totalité des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence, du Var, du Vaucluse et des Bouches du Rhône.

De tout temps les hommes ont exploité la Durance et ses affluents pour leurs besoins en eau domestique et agricole, pour actionner des moulins, pour transporter des arbres. Aujourd'hui ce gisement fournit 75 % de l'eau consommée en Provence Alpes Côte d'Azur ; et il constitue la première ressource énergétique de cette région. La Durance est l'arbre de vie de la Provence.

Décidé par la loi 55-6 de janvier 1955, l'aménagement global de la Durance, a pour caractéristique – unique au monde – de détourner son eau dans un canal usinier, depuis Serre-Ponçon et Sainte Croix du Verdon, jusqu'à l'étang de Berre.

Favorable à la production hydroélectrique, ce détournement a pour conséquences d'assécher la rivière et les nappes phréatiques associées, de rendre la rivière incapable de transporter les matériaux solides, sables, graviers galets, constitutifs du littoral, lequel recule, de la Camargue, jusqu'à Canet en Roussillon.

Il faut aussi déplorer que l'eau Durance est soumise à des pollutions, en particulier industrielles, qui la rendent impropre à la consommation, même après traitements ; pollutions qui la dégradent, au point que la consommation des poissons qu'on peut y pêcher, est souvent interdite par arrêté préfectoral. Situation intolérable dénoncée par la Fédération de Pêche du 04.



Privée d'eau, la Durance n'est pas pour autant « domptée ». Elle est plus dangereuse que jamais, d'autant plus qu'elle est sur-endigué (3 km de digues pour 1 km de lit!), ce qui accélère l'eau. Les chasseurs, pêcheurs, promeneurs, baigneurs qui investissent le lit de cette rivière, sont exposés à des variations brutales de son débit par suite de pluies torrentielles caractéristiques du climat méditerranéen, de lâchers dans le cadre de la gestion de la chaîne hydroélectrique, d'une rupture d'ouvrage hydraulique. Outre leur dangerosité, les variations brutales du débit détruisent la vie dans la rivière et sur ses rives.

Le 5 janvier 2014, deux chasseurs de Noves (13) qui se trouvaient dans le lit de la Durance, ont été surpris par une montée brutale de l'eau, isolés sur une île. Ces hommes d'expérience se sont bien gardés de tenter la traversée. Ils ont appelé les secours. C'est en pleine nuit qu'un hélicoptère a pu les récupérer. Des enfants surpris par cette montée d'eau, auraient-ils eu le même sang froid ?

L'incident de Noves consécutif à une variation brutale du débit, est loin d'être le premier du genre. Certains se sont terminés par une tragédie : Nîmes en 1988, Vaison la Romaine en 1992, le Drac en Champsaur en 1994, La Faute sur Mer en 2012, plusieurs villages du Gard, de l'Hérault et du Var en 2014. Plusieurs villes des Alpes Maritimes en octobre 2015...



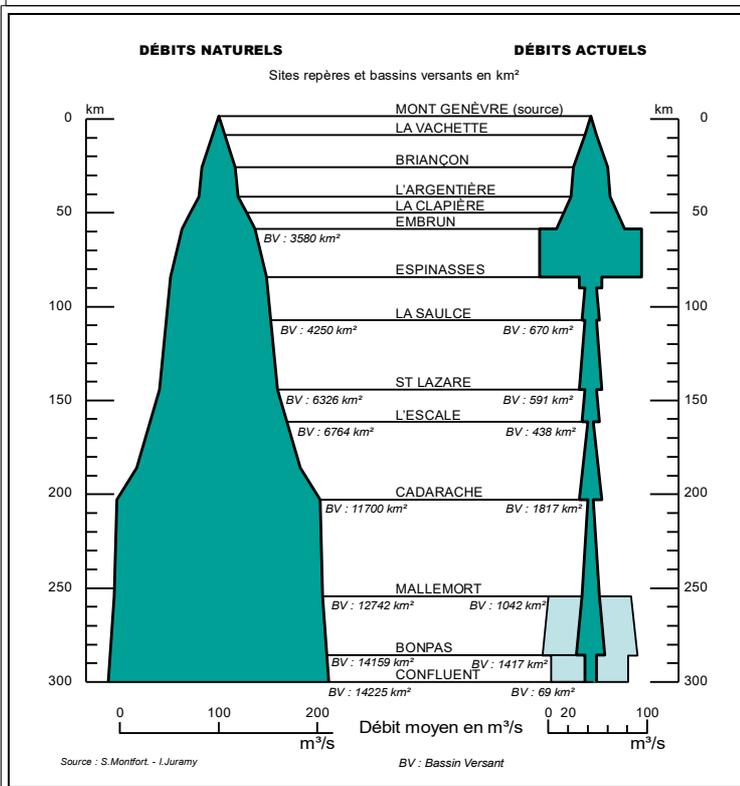
La dangerosité extrême des phénomènes météorologiques a conduit les pouvoirs publics à définir des « Plans de Prévention des Risques Inondation », les PPRI ; elle les a amenés à faire de la « **Protection des personnes et des biens, face aux risques d'inondations** », le deuxième objectif du « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau 2016-2021 », le SDAGE, conjointement avec l'objectif de « **reconquérir une bonne qualité des eaux de surface, souterraines et littorales** » lequel implique qu'il soit mis un terme aux pollutions qui dégradent l'eau et la vie de la Durance.

Les propositions et requêtes du « Collectif L' Eau Vive, pour une Durance plus sûre et plus vivante », sont pertinentes et légitimes vue la législation actuelle : loi rivière, Directives Cadre sur l'Eau, sur l'Énergie, Grenelle de l'Environnement. Ces propositions et requêtes doivent trouver leur place dans les documents, PPRI et SDAGE qui ont force de loi .

La Durance en trois schémas.



Les centrales de la chaîne Durance Verdon		Hauteur de chute (m)	Puissance (MW)	Productivité (GWh)
SUR LA DURANCE				
1	Serre-Ponçon	128	324	700
2	Curbans	83	149	445
3	Sisteron	114	236	690
4	Salignac	29	83	218
5	Oraison	85	171	720
6	Manosque	37	48	295
7	Sainte-Tulle	37	83	370
8	Beaumont	17	40	150
9	Jouques	32	62	400
10	Saint-Estève	64	140	680
11	Mallemort	44	92	420
12	Salon	44	92	325
13	Saint-Chamas	71	149	560
SUR LE BUÉCH				
1B	Lazer	66	14	45
SUR LE VERDON				
1V	Castillon	90	58	82
2V	Chaudanne	70	21	67
3V	Sainte Croix	78	142	162
4V	Quinson	46	40	100
5V	Vinon	84	32	130
Puissance totale		1900 MW		
Production annuelle moyenne		6,5 TWh		



L'aménagement hydroélectrique de la Durance, se fait au détriment de la rivière. On le voit sur le diagramme de son débit actuel comparé à son débit naturel. La rivière est réduite à l'état de squelette.

Elle bénéficie, à partir de Mallemort, depuis 2007, des restitutions de l'eau indésirable dans l'étang de Berre. Mais la rivière reste privée d'eau, depuis Serre-Ponçon jusqu'à Mallemort. Elle est soumise à des variations brutales de son débit : pluies torrentielles, lâchers EDF, restitutions volontaires... Ces variations sont dangereuses et dévastatrices.

Les écosystèmes duranciens n'ont pas besoin de ça pour être dégradés. L'absence d'eau, qui est la norme, les a déjà fortement dégradés : rivière et nappes phréatiques asséchées, arrêt du charriage des matériaux solides et recul du littoral, crues plus dangereuses que jamais... Diverses pollutions ajoutent leurs méfaits.

Même hors périodes de crues, les usagers occasionnels de la Durance et ses occupants permanents, sont exposés à des variations brutales et dangereuses de son débit.

Des variations de débit, dangereuses et destructrices.

Le débit de la Durance subit des variations brutales, dangereuses et destructrices. Le cours de la rivière est sectionné par des retenues, sectionnement nuisible à sa biodiversité. Il est sur-endigué ce qui rend la rivière d'autant plus dangereuse. Enfin la rivière est dégradée par des pollutions d'origines diverses.

On peut réduire la dangerosité et les méfaits sur la faune et la flore, des variations brutales du débit. On peut aussi, conformément à la législation, rétablir la continuité écologique de la rivière, et mettre un terme aux pollutions qui la dégradent.



A l'initiative de la Société de Pêche de Noves, les enfants du village et leurs parents découvrent la vie des bords de la Durance et du milieu aquatique.

Que se passerait-il si, comme ce fut le cas le 05 janvier 2014 pour deux chasseurs, le groupe était isolé par une montée brutale de l'eau ?

Cette épinoche a construit son nid (l'amas de tiges) au fond de la rivière. Le mâle est en train de le « ventiler ». Ce qui prouve que le courant est faible, incapable de renouveler l'eau dans le nid.

Qu'en serait-il pour le nid de l'épinoche si, avec une montée brutale de l'eau, le courant s'accélérait ? Et pour un nid d'oiseau construit sur ou contre la berge ? Et cette épinoche est-elle saine ?

Le « Collectif L' Eau Vive, pour une Durance plus sûre et plus vivante », présente des propositions et requêtes, pour rétablir une Durance plus sûre et plus vivante.

Il a demandé aux pouvoirs publics, d'inscrire ces propositions et requêtes dans le « Plan de Prévention des Risques inondations Durance » et dans le « Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau 2016-2021 », le SDAGE pour le bassin Rhône Méditerranée. Il demande leur intégration au futur « Schéma d'Aménagement et de Gestion », SAGE, Durance. **Demande rejetée.**

Des propositions et requêtes, pertinentes et légitimes, «Pour une Durance plus sûre et plus vivante».

- Pour réduire la dangerosité d'une variation du débit de la rivière, les usagers de la Durance peuvent être avertis de l'imminence de cette variation par une alarme sonore et visuelle.
- Pour réduire ses effets destructeurs sur la faune et sur la flore, cette variation peut être étalée dans le temps et dans l'espace grâce à des volumes tampon et à des seuils.
- On peut rétablir la continuité écologique de la rivière, en respectant la norme pour son débit réservé, et en construisant des passes à poissons sur chaque retenue.
- Enfin, la loi impose de ne plus polluer notre environnement, eau, air et sols ; elle impose même de les dépolluer si nécessaire. Il faut la respecter.

1-Alarmes déclenchées en cas de variation du débit.

Les panneaux posés par EDF sur les abords de la rivière mettent en garde contre les dangers des lâchers. Ils sont plus qu'insuffisants pour assurer la sécurité des usagers éventuels du lit et des rivages. Il y avait de tels panneaux au bord du DRAC...



Quelle que soit la cause d'une variation du débit, il est possible d'en avertir les usagers.

- Les pluies torrentielles sont prévues par Météo France au moins deux heures avant leur déclenchement (ce fut le cas à Vaison la Romaine) ; il est possible de prévenir.
- En même temps, ou avant que l'opérateur EDF décide les restitutions volontaires de l'eau indésirable dans l'étang de Berre depuis le déversoir de Mallemort, il peut en avertir l'aval.
- Si, pour des raisons techniques, EDF doit vidanger un barrage, (comme ce fut le cas pour le lâcher de janvier 2014 qui a mis les usagers du lit en danger à Noves), ou si elle doit ouvrir un déversoir dans le lit de la rivière pour éviter un afflux d'eau sur la centrale aval, elle peut en informer l'aval.
- Même en cas de rupture d'ouvrage imprévisible, bief du canal usinier ou barrage, une anomalie se produit sur le réseau hydroélectrique qui est immédiatement perçue par le gestionnaire ; il peut alors en avertir l'aval.

Pour réduire la dangerosité des variations de débit, une mesure simple, évidente, s'impose.

Pose d'alarmes sonores et visuelles, depuis Serre-Ponçon, déclenchées en cas de lâcher, rupture d'ouvrage hydraulique ou restitution volontaire à Mallemort ou ailleurs.

2-Étalement de la variation du débit, dans le temps et dans l'espace.

Au-delà des risques encourus par les personnes, toute augmentation brutale du débit de la rivière perturbe gravement les écosystèmes aquatiques et terrestres duranciens. Les occupants permanents de la Durance, milieu aquatique et milieu terrestre - poissons, crustacés, coquillages, lapins, castors et autres mammifères, plantes et plantules, poules d'eau ou grèbes, canards, etc - pâtissent durement de ces sautes de débit. Une alarme sonore n'y change rien. Or la compatibilité de l'hydroélectricité et la biodiversité est une obligation inscrite dans le Grenelle de l'Environnement, dans la Directive Cadre sur l'Eau, dans la Directive Cadre sur les Énergies Renouvelables et dans la loi Rivière. Des mesures s'imposent donc pour sauvegarder et restaurer partiellement ces écosystèmes, ces précieux potentiels de vie.

Durance aval de Mallemort.

En cas de lâcher, rupture d'ouvrage ou restitution volontaire, pluies torrentielles, la variation graduelle du débit et l'étalement de l'eau sur toute la largeur du lit de la rivière peuvent être obtenus comme suit.

Création de volume-tampon.

- 1-maintien du niveau du barrage de Mallemort 1m sous son niveau maximum ;
- 2-abaissement du niveau du bief Mallemort-Salon du canal usinier, à 1m sous son niveau normal, en fin de turbinage.



Le barrage de Mallemort a été construit pour récupérer dans le lit de la Durance, l'eau turbinée à Jouques, et l'envoyer sur Salon et Saint-Chamas, par le canal usinier qu'on voit en bas de la photo.

Si, en période normale, le niveau du barrage est tenu 1m au dessous du maximum, on dispose d'un volume tampon d'un demi million de m³. Dès qu'un lâcher intervient en amont, on peut ouvrir toutes les vannes très lentement pour amortir l'arrivée du flux du lâcher. Toutes vannes ouvertes l'eau s'étale sur toute la largeur du lit aval, au lieu que, comme on le voit sur la photo, le peu d'eau coulant dans la rivière est lâchée en bordures, le milieu restant sec.

Variation graduelle du débit.

- 1-Utilisation de toutes les vannes du barrage de Mallemort pour relâcher progressivement l'eau retenue ;
- 2-Construction d'un seuil d'étalement à l'aval immédiat du déversoir de Mallemort, si les restitutions volontaires depuis le canal usinier ne peuvent pas être faites via le barrage.

Seuil de Jouques ou Pertuis,

Durance entre Serre-Ponçon et Mallemort.

Un seuil d'étalement construit en 1960, parfaitement efficace, existe à l'aval immédiat de la centrale de Jouques. Il est possible de trouver des possibilités de volume-tampon en amont de Mallemort. Par exemple le bassin de Cadarache. Ou la retenue de Saint-Auban - L'Escale. Ou le barrage de Salignac... Ou en jouant sur le niveau du canal usinier.

NB. Grâce à la variation graduelle du débit et à l'étalement de l'eau sur toute la largeur du lit, la montée de l'eau est moins rapide ; le niveau maximal atteint par l'eau et la vitesse du courant sont diminués. En plus de leur intérêt pour la vie terrestre et aquatique, moins brutalisée, ces mesures ont un effet positif évident pour la sécurité des personnes.

3-Respect de la loi rivière et autres textes législatifs.

La gestion responsable des apports massifs d'eau dans le lit de la Durance est imposée par le Grenelle de l'Environnement et par les Directives Cadres sur l'Eau et sur les Énergies Renouvelables. Elle peut, et doit être complétée, par le simple respect de la loi rivière sur tout son cours, depuis Serre-Ponçon, jusqu'au confluent avec le Rhône.

- **Augmentation du débit réservé à la rivière : 1/20 du module, partout ou le 1/20 dépasse le débit réservé actuel.**
Exemple : à Villelaure le débit réservé est de 4 m³/s ; il doit atteindre 9.
- **Pose d'échelles ou ascenseurs à poissons, sur chaque retenue.**
- **Essartage « léger » des iscles et rivages.**

Quand le débit réservé augmente, la variation du débit par apport supplémentaire diminue d'autant. Et la vie aquatique est favorisée. La continuité écologique de la rivière est rétablie. Le rechargement des nappes phréatiques est amorcé, et c'est heureux, car leur état actuel est très préoccupant.

La Durance fournit 75 % de l'eau consommée en Provence Alpes Côte d'Azur.

Malheureusement cette ressource vitale est en voie de réduction, du fait de son détournement et du changement du climat.. Les experts réunis fin 2014 à Lyon par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse estiment que le débit du Rhône sera réduit de 30% d'ici 2030. La Durance subit une réduction supérieur 50% !!!

En voie de réduction, la ressource vitale Durance est polluée. Son eau, celle des nappes phréatiques sont en certains sites, impropres à la consommation. Comme les poissons. C'est une situation grave.

- **Arrêt des pollutions de la rivière et des nappes phréatiques associées.**

